

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 24 juillet 2017, à 20 h, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



### AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2017-329

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2017-330

ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2017-526 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 125 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017 (suite)

D'adopter le *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte (pjt-17-413-003-E)*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-331**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-536 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 765 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION, LA CONDUITE DE REFOULEMENT ET LE PAVAGE DES 300 PREMIERS MÈTRES DE LA ROUTE TESSIER (PJT-17-320-016-E)**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la route Tessier (pjt-17-320-016-E)*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

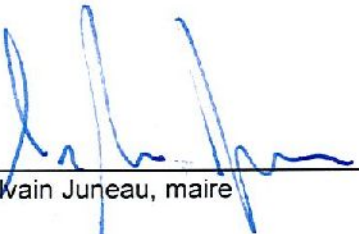


**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 38.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier